



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE
DU MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2019**

Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le mardi 1^{er} octobre 2019 à 19 h 30, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :

M.M. : Marc-André Mathieu - Philippe Couture – Marie-Josée Plante
Josée Busque - Carl Gilbert - André Longchamps

EST AUSSI PRÉSENTE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-10-236

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant ouvert le point varia.

- Bordereau de l'ordre du jour remis à tous les conseillers

2019-10-237

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du mardi 10 septembre 2019 – 19 h 30 a été remise à chaque élu du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2019 – 19 h 30, soit adopté tel que rédigé et déposé.

2019-10-238

ACCEPTATION DES COMPTES :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture

LOT NO. 1 :

Fournisseurs réguliers mois de septembre 2019	93 493,50 \$
Salaire net à payer mois de septembre 2019	26 838,03 \$
TOTAL:	120 331,53 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante



2019-10-239

LOT NO. 2 :

<u>IMMOBILISATIONS</u>	
Immobilisations de septembre 2019	83 868,97 \$
TOTAL :	83 868,97 \$

<u>TOTAL DES DÉPENSES LOT 1 et LOT 2</u>	
MOIS DE SEPTEMBRE 2019 COMPTE FOLIO 8350 – BANQUE 54-112-10	
TOTAL :	204 200,50 \$

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes du mois (Lot 1) de septembre 2019 présenté à la séance du mois d'octobre 2019. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de cent vingt mille trois cent trente et un dollars et cinquante-trois **(120 331,53 \$)**.

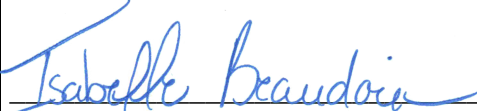
ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes d'immobilisation (Lot 2) de septembre 2019 présenté à la séance du mois d'octobre 2019. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-dix-sept **(83 868,97 \$)**.

Lesdits bordereaux de comptes (Lots 1 et 2) sont joints à la présente résolution et en font partie intégrante comme ci au long récépissé. De même, la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à effectuer le paiement desdits comptes à qui de droit.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, certifie par les présentes que les prévisions budgétaires comprennent les sommes engagées dans ce procès-verbal, soit un montant de deux cent quatre mille deux cents dollars et cinquante **(204 200,50 \$)**.

**Comptes pour la période du mois de septembre 2019
Résolutions 2019-10 et 2019-10**



Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-10-240

**ACCEPTATION PAR RÉOLUTION DES ÉTATS D'ARRÉRAGES ET AUTRES
COMPTES À RECEVOIR AU 30 SEPTEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les états d'arrérages et autres comptes à recevoir au 30 septembre 2019 soit adoptés tel que déposés.

PÉRIODE DE QUESTIONS – 20h00

Aucune question.

CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2019.



COMPTE RENDU DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN :

Monsieur André Longchamps mentionne que la dernière rencontre a eu lieu le 18 septembre 2019. M. Pier-Luc Rancourt, l'ingénieur de la MRC, a fait un bilan des activités du département d'ingénierie. 80 % des projets proviennent des municipalités de notre MRC et 20 % des MRC voisines. M. Longchamps explique que la MRC procédera à l'achat d'équipement pour le service de génie, soit une station totale et un appareil pour la localisation des fuites d'eau. Ensuite, il fait mention que le rapport final pour la salle de spectacle n'est pas encore disponible. En ce qui concerne le financement de ce projet, il reste à déterminer comment seront divisés les coûts de construction de la salle de spectacle entre les municipalités de la MRC. Dossier à suivre. M. Longchamps a participé au congrès de la FQM et il a assisté à quatre ateliers dont : les changements climatiques, les nouveaux arrivants, la santé et sécurité au travail et le plan de gestion des matières résiduelles. Pour terminer, Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, a tenu une conférence sur le nouveau pacte fiscal.

COMPTE RENDU DES COMITÉS :

Madame Josée Busque mentionne que le regroupement des Offices municipaux n'est pas encore finalisé. Dossier à suivre. Ensuite, Mme Busque explique que la journée de la culture qui a eu lieu le 28 septembre dernier a été un réel succès. Les entreprises étaient invitées à participer aux activités avec leurs employés qui proviennent de pays étrangers afin de créer des liens et faciliter leur intégration dans la municipalité. Des gens de 7 nationalités différentes ont pris part aux activités. Mme Busque remercie les exposants, les bénévoles, les entreprises ainsi que le comité organisateur qui ont fait en sorte que cette journée fût des plus réussies.

Monsieur Philippe Couture mentionne qu'il y a plusieurs plages horaires à l'aréna pour du patin ou du hockey libre. Les citoyens sont invités à consulter la page internet des Loisirs de St-Éphrem. Également, la partie de hockey d'ouverture pour l'équipe du Junior A aura lieu le samedi 5 octobre prochain. Pour celles et ceux qui désirent inscrire leur enfant au CPA, il reste encore des places de disponibles. M. Couture mentionne que Les Portes Baillargeon ont versé une commandite pour le panneau électronique. Toutefois, ce montant servira à améliorer le cabanon près du terrain de balle. Pour terminer, M. Couture mentionne que l'Octoberfest aura lieu le 26 octobre au Centre multifonctionnel. Les billets sont en vente au coût de 20 \$.

Monsieur Carl Gilbert mentionne que nous sommes à la recherche d'un employé à temps partiel à l'aréna pour environ 15 heures de travail la fin de semaine.

Madame Marie-Josée Plante mentionne que le 19 octobre à 11 h 30, il y aura une activité d'initiation au patinage sur glace à l'aréna. S'il y a des citoyens qui désirent donner leurs vieux patins et leur casque, vous pouvez les remettre à Émilie à l'aréna. Les nouveaux arrivants sont invités à participer à cette activité d'initiation. Pour terminer, le 19 et 20 octobre, il y aura la grande exposition sur le chemin de fer au Centre multifonctionnel. Tous les citoyens sont les bienvenus à participer à cette belle activité.

2019-10-241

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ANNULE LA RÉSOLUTION 2019-09-229 POUR L'ACHAT DE PONCEAU POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU PONCEAU DE LA RUE GRANIT

CONSIDÉRANT que la municipalité devait faire l'achat de ponceau pour les travaux de prolongement du ponceau de la rue Granit;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne pourra pas faire les travaux cet automne, car à partir du 15 septembre, le ministère de l'Environnement n'autorise aucun travail dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la résolution 2019-09-229 est annulée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce annule la résolution 2019-09-229 pour l'achat de ponceau pour les travaux de prolongement du ponceau de la rue Granit;



2019-10-242

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE S'ENGAGE À EXÉCUTER LES TRAVAUX SUR LE PONCEAU SITUÉ ENTRE LE TERRAIN DES PORTES BAILLARGEON ET DE LA RUE GRANIT AU PRINTEMPS 2019 AFIN DE RÉGULARISER LA CIRCULATION AUTOMOBILE ET DES POIDS LOURDS

CONSIDÉRANT que la municipalité doit allonger un ponceau sur la rue Granit pour permettre la circulation de poids lourds et de véhicules jusqu'à la cour arrière de l'entreprise des Portes Baillargeon;

CONSIDÉRANT que les véhicules qui iront à l'entreprise des Portes Baillargeon devront circuler par la rue Granit afin de se conformer aux demandes du Ministère du Transport du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente avec les Portes Baillargeon afin de modifier la trajectoire des véhicules et ainsi se conformer aux normes du MTQ;

CONSIDÉRANT que la période pour réaliser des travaux dans un cours d'eau est du 15 juin au 15 septembre et qu'il est déjà trop tard pour cette année d'allonger le ponceau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à la firme d'ingénierie WSP de faire les vérifications nécessaires auprès du Ministère de l'Environnement afin de valider si nous avons besoin de faire une demande de certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité préparera son dossier d'ici au printemps 2020 afin d'être prêt lorsque de la période pour la réalisation des travaux dans un cours d'eau sera ouvert;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDE PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce s'engage à exécuter les travaux sur le ponceau situé sur le terrain de l'entreprise les Portes Baillargeon et de la rue Granit au printemps 2020 afin de régulariser la circulation automobile et des poids lourds et ainsi se conformer aux exigences du Ministère du Transport du Québec (MTQ).

2019-10-243

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE NOMME MADAME ANITA MAROIS COMME RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE LA VOÛTE DE L'IMAGINAIRE

CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Hamel a remis sa démission en tant que responsable de la bibliothèque en septembre dernier;

CONSIDÉRANT que Mme Anita Marois est volontaire pour occuper le poste désormais vacant;

CONSIDÉRANT que Mme Marois fait partie du comité des bénévoles de la bibliothèque depuis l'ouverture et qu'elle possède les connaissances nécessaires pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDE PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce nomme Madame Anita Marois comme responsable de la bibliothèque La Voûte de l'imaginaire auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).



2019-10-244

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTÉ L'OFFRE DE SERVICES DE CAÏN LAMARRE POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS À LA COUR MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a reçu l'offre de services de Caïn Lamarre incluant la grille tarifaire;

CONSIDÉRANT que Caïn Lamarre représentera la Municipalité en cas de besoin à la cour municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate Caïn Lamarre S.E.N.C.R.L. / Avocats à représenter la Municipalité à la cour municipale pour l'année 2020, et ce, selon la grille tarifaire présentée dans l'offre de services.

2019-10-245

**RÉSOLUTION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ALLIÉE
CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action d'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

Il est résolu de proclamer Saint-Éphrem-de-Beauce municipalité alliée contre la violence conjugale.

2019-10-246

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
TRANSFÈRE 2 000 \$ DU POSTE DE GRAND LIVRE « SUBVENTION TOURNOI-
AUTRES INTER MUNICIPAL (02-701-20-970-02) » VERS LE POSTE DE GRAND
LIVRE « INTER ANNÉE 2012 (02-330-01-525-12)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'utilisera pas le montant de 2 000 \$ du budget prévu dans le poste de grand livre 02-701-20-970-02;

CONSIDÉRANT que le montant de 2 000 \$ sera transféré dans le poste de grand livre 02-330-01-525-12;



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce transfère 2 000 \$ du poste de grand livre 02-701-20-970-02 vers le poste 02-330-01-525-12.

2019-10-247

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MANDATE RÉFRIGÉRATION J.P. BEAUCE INC. POUR EFFECTUER LES RÉPARATIONS SUR LES APPAREILS DE VENTILATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT que Réfrigération J.P. Beauce est venu au Centre multifonctionnel faire l'entretien préventif de l'automne et que des défauts ont été décelés;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien à faire sont les suivants :

- Remplacement de 4 « bearings » sur l'unité no 1 et no 2 (91,50 \$ chacun) : 366,00 \$
- Remplacement d'une poulie sur l'unité no 6 (100 \$)
- Remplacement de 2 éconos sur l'unité no 1 et no 2 (1 600 \$ chacun + main d'œuvre)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate Réfrigération J.P. Beauce inc. pour effectuer les réparations mentionnées ci-haut sur les appareils de ventilation du Centre multifonctionnel au coût de 3 666,00 \$ pour les pièces en plus de la main d'œuvre. Cette dépense sera payée par le fond général de la Municipalité.

2019-10-248

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE APPUIE LA DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR LE LOT 5 040 287 POUR L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À UNE AUTRE FIN QU'AGRICOLE POUR LA SERVITUDE PERMANENTE DE LA NOUVELLE CONDUITE DE GAZ NATUREL

CONSIDÉRANT qu'Énergir a dû faire une modification de la trajectoire de leur conduite de gaz naturel lors des travaux d'installation afin de ne pas être en conflit avec les conduites municipales;


CONSIDÉRANT qu'Énergir doit faire une nouvelle demande à la CPTAQ pour demander l'aliénation et l'utilisation à une autre fin qu'agricole pour la servitude permanente de la nouvelle conduite de gaz naturel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

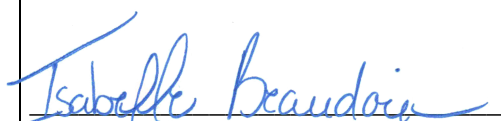
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce appuie la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 5 040 287 pour l'aliénation et l'utilisation à une autre fin qu'agricole pour la servitude permanente de la nouvelle conduite de gaz naturel.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 19.



Normand Roy, Maire



Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière